



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/49/476  
5 octobre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-neuvième session  
Point 62 b) de l'ordre du jour

### DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

#### Relation entre le désarmement et le développement

#### TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	2
II. VUE D'ENSEMBLE . . . . .	3 - 10	2
III. OBSERVATIONS FINALES . . . . .	11	4

## I. INTRODUCTION

1. La volonté de l'Organisation des Nations Unies de promouvoir le désarmement et le développement est antérieure au déclenchement de la guerre froide et lui survit. La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement tenue en 1987 a confié à l'Organisation un mandat précis quant à la relation entre ces deux réalités. Les 150 États participant à la Conférence ont adopté, par consensus, un programme d'action qui vise à faire envisager les questions de désarmement, de développement et de sécurité dans une optique intégrée<sup>1</sup>.

2. Le programme d'action s'achevait sur deux séries de conclusions : celles qui concernaient les États participants eux-mêmes et celles par lesquelles il était demandé au Secrétaire général de prendre des mesures de suivi. En application de l'alinéa ix) du paragraphe 35 du programme d'action, ainsi que de résolutions ultérieures (résolutions 42/45, 43/75 B, 44/116 L, 45/58 A et 46/36 C), le Secrétaire général a présenté cinq rapports successifs à l'Assemblée générale depuis 1989. Les trois premiers (A/44/449, A/45/592 et A/46/527) décrivaient les activités entreprises par le Secrétariat. Les deux derniers (A/47/452 et A/48/400) appelaient l'attention sur le fait que le programme d'action devrait être exécuté dans un contexte international en évolution. Le présent rapport, qui est le sixième, et qui est soumis en application de la résolution 48/75 A, en date du 16 décembre 1993, donne une vue d'ensemble de l'exécution du mandat confié au Secrétaire général et, après avoir appelé l'attention sur les questions les plus actuelles, demande un réexamen de la question afin que le Secrétariat puisse bénéficier de nouvelles directives.

## II. VUE D'ENSEMBLE

3. Depuis la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, tenue en 1987, le Secrétaire général s'est acquitté de ses responsabilités en deux étapes.

4. Entre 1987 et 1990, l'accent a été mis, au Secrétariat, sur deux grands domaines d'activité : suivi de l'évolution des dépenses militaires et sensibilisation de la collectivité aux menaces non militaires qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Entre 1991 et 1993, on s'est préoccupé davantage de faciliter l'échange de données d'expérience nationales en matière de reconversion au civil des activités militaires. Cette période a également vu un élargissement des contacts avec des organismes nationaux et internationaux, ce qui a permis à l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle de catalyseur en fournissant des informations, des avis et des services spécialisés.

5. Au cours de la première phase, qui a coïncidé avec la fin de la guerre froide, l'éventualité de "dividendes de la paix" en cas de progrès importants dans le domaine du désarmement a constitué une mesure d'incitation efficace, sur le plan politique, pour coupler les deux notions de désarmement et de développement. La promotion de la sécurité internationale à des niveaux inférieurs de dépenses militaires est devenue un thème largement repris dans les publications, les activités des médias et les programmes de formation organisés par le Département des affaires de désarmement. Une coopération à l'échelle du

Secrétariat et interorganisations a permis au Secrétariat de suivre de près l'évolution des dépenses militaires dans le monde. Il a rassemblé et analysé des données et des statistiques qui ont été utilisées dans les déclarations du Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires; ces données mettaient en contraste les niveaux élevés de dépenses militaires et le montant relativement modique des ressources nécessaires pour répondre aux besoins mondiaux dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la prévention des risques écologiques. Un message politique thématique a mis l'accent sur un lien fondamental existant entre le désarmement et le développement, à savoir que le monde était surarmé et sous-développé. Le surarmement et le sous-développement ont été présentés comme constituant deux menaces pour la paix et la sécurité internationales.

6. Durant la seconde phase, postérieure à la fin de la guerre froide, une tendance à la baisse des dépenses militaires mondiales s'est accompagnée d'un processus d'ajustement économique. Un ralentissement de la course aux armements a rendu disponibles des compétences techniques, du personnel, des moyens de recherche-développement, des installations et des usines relevant jusque-là du secteur militaire, mais n'a pas immédiatement dégagé de ressources financières. Dans certains cas, les accords portant sur l'interdiction de catégories spécifiques d'armes ont soulevé des problèmes pressants de méthodes de neutralisation des armes sans danger pour l'environnement et souvent onéreuses. Dans d'autres cas, l'écart technologique existant entre les secteurs civil et militaire a rendu difficile de reconvertir le personnel qualifié naguère employé dans le secteur militaire. À travers une série de conférences internationales de haut niveau, le Secrétariat s'est largement employé, au cours de cette phase, à favoriser un échange de données d'expérience nationales en matière d'ajustement économique.

7. La tendance mondiale qui rend superflues des ressources auparavant consacrées à des fins militaires semble devoir se poursuivre. Les grandes puissances militaires ont déjà fortement réduit leurs budgets militaires. Des catégories entières d'armes stratégiques ont été éliminées. D'autres armes de destruction massive ont été interdites par voie d'accords négociés comme la convention sur les armes chimiques. La nécessité même de l'accumulation de nouvelles armes est remise en question. Il s'avère de plus en plus nettement que la force militaire est de moins en moins appropriée pour résoudre les conflits à l'intérieur des États ou entre eux.

8. Cela dit, la réaffectation ou la reconversion de ressources à des fins non militaires s'est avérée plus difficile que prévu. Le bilan est sensiblement différent d'un pays à l'autre du fait des écarts de niveau technologique observés entre les secteurs civil et militaire, et des disparités touchant la demande comprimée de biens civils et l'état de santé général de l'économie. Toutefois, on s'accorde largement à reconnaître que la transition rendue nécessaire par la fin de la guerre froide sera plus facile si l'économie mondiale est solide. Le processus pourrait être facilité directement, en encourageant les ajustements économiques à l'intérieur des États, et indirectement, en favorisant une accélération des progrès en ce qui concerne les questions de développement mondial telles que les prix des produits de base, le commerce, l'aide et l'allègement de la dette.

9. Questions considérées par l'Organisation des Nations Unies comme étant de la plus haute importance, le désarmement et le développement entrent tous deux dans une ère nouvelle. Le désarmement est à présent envisagé dans une optique plus large que celle des accords de réduction des armements conclus entre les principales puissances militaires. On tend à présent, à l'échelle de la planète, à privilégier la retenue en matière de production militaire et à dissuader d'avoir recours à la force militaire. Des actions collectives sont envisagées pour associer davantage la science et la technique à la consolidation de la paix.

10. De son côté, le développement est de plus en plus souvent compris comme devant dépasser les exigences du Sud vis-à-vis du Nord. D'ores et déjà, un consensus politique se dessine pour dire qu'un partenariat mondial pour le développement repose pour l'essentiel sur un élargissement des perspectives économiques, un renforcement de la participation, la multiplication des options possibles et une exploitation plus poussée des capacités individuelles partout dans le monde. Les conditions libérales faites aux pays les plus gravement touchés ne portent pas plus atteinte, sur le plan politique, à une vision mondiale du développement que les mesures prises en faveur des groupes désavantagés et la sécurité sociale à la prospérité nationale.

### III. OBSERVATIONS FINALES

11. Depuis l'adoption du programme d'action en 1987, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétariat n'ont pas ménagé leurs efforts pour l'appliquer. En ce qui le concerne, le Secrétariat a exécuté son mandat d'une façon aussi complète que possible bien qu'il n'ait disposé que de ressources de plus en plus limitées. Mais il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Compte tenu de l'évolution de la situation internationale et des enseignements tirés des tentatives faites par les pays pour faire face aux ajustements militaires et économiques de l'après-guerre froide, il convient de procéder à un réexamen critique de l'ensemble de la question avant de pouvoir lancer de nouvelles initiatives dans ce domaine. Ce réexamen fournirait de nouvelles directives en vue des activités que le Secrétariat devrait mener dans ce domaine important, qui tiendraient compte des nouvelles réalités des relations internationales. Le Sommet mondial pour le développement social de 1995 pourrait être l'occasion d'un tel réexamen. De leur côté, les États Membres pourraient arrêter une autre marche à suivre pour y procéder. On voit que le Secrétaire général ne pourra présenter de nouveaux rapports sur la question que si les États Membres ont préalablement évalué le programme et qu'au vu des conclusions que cette évaluation leur aura inspirées, en particulier de toutes demandes spécifiques qu'ils pourraient adresser au Secrétaire général.

#### Note

<sup>1</sup> Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, New York, 24 août-11 septembre 1987  
(publication des Nations Unies, numéro de vente : F.87.IX.8).